

**DECISION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS
DANS LE CADRE DE LA DETR POUR 4 PROJETS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

DECISION N°2024/11

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point n°27 : « De demander à l'Etat et/ou à d'autres collectivités territoriales et organismes, l'attribution de subventions pour tous les dossiers en maîtrise d'ouvrage communautaire. »

VU le bail emphytéotique conclu sur le bâtiment accueillant à la Crèche Croque Lune, du 27 Aout 1997 autorisant la communauté de communes en qualité de « preneur » à faire les travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble, son entretien et à son aménagement pour y exercer la compétence petite enfance ;

VU la délibération D2018-177 de la Communauté de communes portant sur le conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour une durée de 5 ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil du public au siège de Communauté de Communes, la collectivité doit entreprendre des travaux de confort acoustique et de signalétique pour tous les publics ;

CONSIDERANT que ces mêmes travaux seront essentiels pour améliorer les conditions de travail des agents au siège de Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que cette opération de travaux s'inscrit comme un préambule à la démarche Marianne, pour assurer un meilleur service rendu aux administrés ;

CONSIDERANT la nécessité de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR pour ce projet ;

PLAN DE FINANCEMENT AMELIORATION ACCUEIL DU SIEGE DE LA CDC

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------|
| Postes de dépenses | Montant HT | Postes de recettes | Montant HT |
| Isolation acoustique | 9 199 € | Subvention DETR (Etat) | 11 321 € |
| Marquage au sol et au mur | 2 200 € | Autofinancement CDC | 21 025,54 € |
| Menuiseries | 15 168,56 € | | |
| Mobilier | 975,78€ | | |
| Aménagement de l'espace accueil (plaquiste, électricité) | 3 803,20 € | | |
| Autres frais divers | 1 000 € | | |
| TOTAL DEPENSES | 32 346,54€ HT | TOTAL RECETTES | 32 346,54 € HT |

CONSIDERANT le programme de travaux d'extension et de réhabilitation à Cérons est éligible à des subventions du fond de dotation d'équipement des territoires ruraux. Il convient donc de solliciter ces subventions à leur taux maximum ;

CONSIDERANT les règles applicables en matière de fond de dotation d'équipement des territoires ruraux et les montants mobilisables ;

CONSIDERANT la nécessité de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR pour ce projet ;

CONSIDERANT qu'une subvention est mobilisable pour ces travaux sur la base du plan de financement suivant ;

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX DE LA CRECHE CROQUE LUNE A CERONS

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------|--------------------|--------------------------------|---------------------|
| Postes de dépenses | Montant HT | Postes de recettes | Montant HT |
| Travaux | 185 200 € | Subvention DETR (Etat) | 75 201 € |
| | | Conseil départemental | 14 400 € |
| | | Caisse d'allocation familiales | 72 000 € |
| Autres dépenses | | Autofinancement CDC | 53 259 € |
| Honoraires | 29 660 € | | |
| TOTAL DEPENSES | 214 860€ HT | TOTAL RECETTES | 214 860 € HT |

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de communes mène une politique active en matière d'acquisitions foncières en vue de répondre aux besoins de développement des entreprises ;

CONSIDERANT que pour ce faire, la Communauté de communes a conventionné avec l'EPFNA pour procéder aux acquisitions et assurer le portage foncier de l'extension de la zone d'activité du Pays de Podensac à Cérons ;

CONSIDERANT que le projet d'extension de la ZA Coudannes, porté en propre par la Communauté de communes, permet l'acquisition de plus de 17 000m² de foncier mobilisable, zoné en Uy au niveau du plan local d'urbanisme communal ;

CONSIDERANT que la maîtrise foncière est en passe d'être finalisée et que les travaux d'aménagement peuvent être envisagés sur le second semestre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR pour ce projet ;

PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION ET AMENAGEMENT ZAE

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Postes de dépenses | Montant HT | Postes de recettes | Montant HT |
| Acquisitions ZA Cérons | 328 531 € | Subvention DETR (Etat) | 175 000 € |
| Acquisitions ZA Coudannes | 55 000 € | Autofinancement CDC | 325 244,51 € |
| Travaux ZA Coudannes | 116 713,51€ | | |
| TOTAL DEPENSES | 500 244,51 € HT | TOTAL RECETTES | 500 244,51 € HT |

CONSIDERANT que dans le cadre sa politique touristique, la Communauté de communes mène un projet de développement d'une aire de camping-car ;

CONSIDERANT le souhait de la Communauté de communes de reconvertir le camping intercommunal en aire d'accueil de camping-car ;

CONSIDERANT la consultation lancée pour l'attribution d'un marché de service ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Pré-programme et programme technique ;

CONSIDERANT la nécessité de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR pour ce projet ;

CONSIDERANT qu'une subvention est mobilisable pour ces travaux sur la base du plan de financement suivant ;

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Postes de dépenses | Montant HT | Postes de recettes | Montant HT |
| Travaux d'aménagement | 273 770€ | Subvention DETR (Etat) | 95 819,50 € |
| | | Conseil départemental | 54 754 € |
| | | Autofinancement | 123 196,50€ |
| | | | |
| TOTAL DEPENSES | 273 770 € HT | TOTAL RECETTES | 273 770 € HT |

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 11 321€ HT au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, pour le projet « AMELIORATION ACCUEIL DU SIEGE DE LA CDC »

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 29 949€ HT au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, pour le projet « TRAVAUX DE LA CRECHE CROQUE LUNE A CERONS »

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 175 000 € HT au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, pour le projet d'« ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE FONCIER ECONOMIQUE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉ »

ARTICLE 4 : DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 95 819,50 € HT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour le projet « AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR »

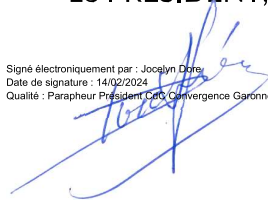
ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 14/02/2024
Qualité : Parapheur Président C.C.O. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE : 16 FEVRIER 2024